



Bagarre au lycée entre 2 mineurs

Par **Nutss**, le **06/10/2016 à 18:53**

Bonjour,rnrnIl y a une semaine, je me suis battu avec une personne de ma classe devant le self. Au début, on s'est poussé de l'épaule puis après il m'a poussé contre le mur et ensuite je l'ai frappée une fois dans le nez, à ce moment là il saignait et est rentré chez lui. Son nez n'est pas cassé.rnSa mère a porté plainte contre moi et j'ai rendez vous lundi au commissariat pour déposer ma version, etc.rnrnJe suis mineur, j'ai 17 ans,j'ai été viré une semaine du lycée pour cela. C'est la première bagarre que je fais et je voudrais savoir quelle sanction je peux avoir pour cela ?rnPuis-je porter plainte contre en plaçant la légitime défense ?rnIl a mis un mot sur un réseau social en mettant "vous allez tous le regretter bande d'enfoi*" et l'a supprimé 1 jour après mais je l'ai toujours en photo. Est-ce que ça peut me servir ? menace ou autre ?rnMerci de m'aider sur ce sujet.rnrnCordialement.

Par **cocotte1003**, le **06/10/2016 à 19:07**

Bonjour, faites profil bas et les choses iront mieux. Vous ne risquez qu'au plus un travail d'intérêt général si la justice vous convoque, cordialement

Par **chaber**, le **06/10/2016 à 19:12**

bonjourrnrncomme dit cocotte 1003 faites profil bas. Il ne s'agit plus de légitime défense

Par **Nutss**, le **06/10/2016 à 19:59**

Merci de vos réponse,rnétant donner que j'aurais 18 ans dans 1 mois , es ce que je peux être juger comme majeur?rnQu'elles sont toutes les sanctions que je peux recevoir pour cela ?rnLa sanction que j'ai eu au lycée aura t'elle des conséquences sur la sanction que j'aurai en civil ?rnCordialement,

Par **Visiteur**, le **06/10/2016 à 23:07**

Non, soyez tranquille.rnS'il n'a rien de cassé,pas d'hospitalisation vous en êtes quitte pour une bonne réprimande...en plus de l'exclusion.

Par **Tisuisse**, le **07/10/2016 à 07:53**

Bonjour Nutss,rnrnVous allez être entendu dans le cadre de l'enquête pénale, les enquêteurs vont enregistrer votre version des faits et la comparer avec celle de l'autre protagoniste. Si nécessaire, une confrontation sera organisée entre vous deux. Voyez si vous pouvez avoir des témoins de votre côté, si oui, communiquez les coordonnées de ces témoins. Votre capture d'écran sur les réseaux sociaux, peut être utilisée pour menaces envers vous et envers les témoins potentiels et se sera un argument à ajouter.rnrnEn attendant, faites effectivement profil bas pour votre geste déplacé et que vous regrettez, ce sera une bonne attitude face aux enquêteurs et ce sera noté sur le rapport d'enquête.rnrnEnfin, n'allez pas seul à ce rendez-vous, faites vous accompagner par votre avocat si vous en avez un.rnrnDernière question : vous avez été exclu 1 semaine de votre lycée, certes, mais l'autre protagoniste a-t'il aussi été exclu 1 semaine ? Vous n'en parlez pas.

Par **Nutss**, le **07/10/2016 à 09:10**

Bonjour merci de votre réponse détailler.rnAlors il y à déjà 3 amis à moi témoins qui sont convoqués aussi.rnJe n'est pas d'avocat et je ne pense pouvoir en prendre un. rnNon l'autre personne n'a rien eu il à juste louter une semaine de cour alors qu'il n'avez rien c'était pour du repos je pense , Il n'a pas eu de sanction.rnCordialement,

Par **Tisuisse**, le **07/10/2016 à 09:17**

Absent 1 semaine ? juste pour du repos ? en es-tu certain ? tu as vérifié auprès de ton lycée ? n'aurait-il pas, lui aussi, chopé une semaine d'exclusion mais il a dissimulé la véritable raison de son absence et c'est peut-être en raison de cette sanction, que sa mère a porté plainte.

Par **Nutss**, le **07/10/2016** à **09:35**

Oui c'est sur qu'il n'a pas été exclu , C'est parent était partis en vacances cette semaine aussi donc je pense qu'il préférerait qu'il reste chez lui.rnJ'ai eu un rdv avec ses parents et ma mère , sa c'est bien passer pourtant mais elle à comme même voulu portée plainte.

Par **Visiteur**, le **07/10/2016** à **09:58**

Bonjour Nutss,rnRelis ce que tu écris, cela évitera les fautes d'inattention.